



Siret : 851 962 001 0018 APE 6820A

Conditions générales de vente Métairie L'Yvaël ***

- Les présentes conditions ne sont valables que pour les réservations conclues directement avec la Métairie L'Yvaël.
- Les réservations effectuées par le biais d'intermédiaire (Booking, Abritel, agence de voyage...) sont assujetties à leurs propres conditions générales de vente.
- Toute demande de réservation entraîne l'acceptation complète et sans réserve aux présentes conditions générales de vente.
- La proposition de séjour accompagnée des conditions générales de vente tient lieu de contrat locatif.
- La Métairie L'Yvaël se réserve le droit d'organiser des opérations promotionnelles dans le respect de la réglementation en vigueur. Les tarifs appliqués dans le cadre de ses opérations sont valables uniquement selon les conditions de vente particulières liées à ces opérations et ne peuvent pas être accordés pour les ventes effectuées en dehors de celle-ci.
- Nous conseillons fortement l'assurance AVA ZAP LOCATION qui prend en charge les annulations en cas de maladie, maladie grave (y compris consécutive à épidémie), accident, les interruptions de séjour et la responsabilité civile villégiature (se référer au CG du contrat <https://www.ava.fr/wp-content/uploads/2021/02/CG-AVA-ZAP-LOCATION.pdf>).
- Tous les paiements sécurisés par CB s'effectuent avec notre partenaire bancaire swikly, la caution n'est pas débitée et les fonds ne sont pas bloqués.
- Les soirées et les manifestations ne sont pas autorisées sans accord écrit.

1 - Conditions de réservation

- A réception de la demande de réservation, une proposition de séjour accompagnée des conditions générales de vente faisant office de contrat, sera transmise par e-mail et après relecture des documents, une demande de signature numérique jointe validera le contrat de location.
- Afin de confirmer la réservation, une invitation à verser par paiement sécurisé les arrhes, correspondant à 30% du montant total du séjour (hors assurance annulation) sera transmise par e-mail, à défaut de paiement la réservation ne sera pas prise en compte et la location remise en vente.
- 30 jours avant l'arrivée un lien de paiement sécurisé sera envoyé par e-mail pour solder le montant du séjour, à défaut et sans accord écrit octroyant un délai de paiement et après une seule relance, le séjour sera considéré comme annulé de plein droit et les arrhes seront perdus.
- Si la réservation intervient moins de 30 jours avant l'arrivée, le montant total du séjour doit obligatoirement être réglé au moment de la réservation, Dans tous les cas une confirmation par mail sera envoyée.
- Une facture sera obligatoirement éditée et vous sera transmise après votre séjour

2 - Prix et modalité de paiement

- Les prix sont indiqués en euros et sont ttc, les taxes de séjours reversées à la commune, le linge de lit et le linge de toilette ainsi que le ménage de fin de séjour, frais transaction bancaire sont compris dans le montant total du séjour et détaillés dans la proposition. (Hors assurance annulation)

L'assurance annulation proposée AVA ZAP LOCATION sur https://www.ava.fr/assurance-voyage/ava-zap-location/?referer_id=442814

- Les règlements se font par paiement sécurisé directement via notre partenaire swikly, un lien avec le montant demandé sera envoyé par e-mail. La caution (non encaissée et non bloquée) se fait au moment du solde de la réservation par paiement sécurisé via le partenaire swikly. Nous acceptons également les ancv connect ainsi que les chèques ancv.
- Le linge de lit et de toilette sont loués pour la durée du séjour, toutefois vous pouvez demander son renouvellement ainsi qu'un ménage intermédiaire, les prestations annexes seront facturées à votre départ.

3 - Conditions d'annulation

- Le locataire peut annuler à tout moment sa réservation par écrit (mail, courrier AR), la date d'envoi de la demande d'annulation sera prise en compte, le fait d'annuler engendre des frais d'annulation selon un barème bien défini :
 - . Plus 60 jours avant l'arrivée 30 euros de frais de dossier.
 - . Entre 60 et 30 jours avant l'arrivée 30% du montant total du séjour.
 - . Moins de 30 jours avant l'arrivée 100% du montant total du séjour.
- Si pour une raison sanitaire (exemple covid 19), (confinement, location interdite par le gouvernement, ou la fermeture des frontières pour la clientèle étrangère) la réglementation et les ordonnances ministérielles françaises feront références, suivant chaque situation, nous pourrions proposer un report de séjour, un remboursement hors frais bancaire et assurance.
- En cas d'Interruption de séjour anticipé, il ne sera procédé à aucun remboursement. (Consulté les conditions de l'assurance annulation)
- <https://www.ava.fr/wp-content/uploads/2021/02/CG-AVA-ZAP-LOCATION.pdf>
- En cas de remboursement, les frais de traitement bancaire ou ancv connect seront déduits du remboursement.
- Si un cas de force majeure entraînait l'impossibilité de mettre à disposition le logement (dégâts des eaux, dégâts divers, destruction du bien, aléas climatiques, etc.), une location de substitution à prix identique et suivant les disponibilités pourrait être proposée ou un report de date de séjour. En l'absence de solution le remboursement total sera accordé au locataire, sans qu'il puisse prétendre à des indemnités quelconques.

4 - Assurance villégiature-risque locatif

- Le locataire est tenu de s'assurer auprès d'une compagnie d'assurances contre les risques de vol, perte ou dégradations de ses objets personnels, d'incendie, de bris de glace et de dégâts des eaux, ainsi que les risques de dégradations qu'il pourrait occasionner sur le mobilier donné en location de son fait ou par sa négligence éventuelle.
Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature et dans le cas contraire souscrire l'extension de garantie concernée.
Le locataire doit être en mesure de justifier de cette garantie d'assurance.
- En cas de souscription à l'assurance annulation, l'assurance habitation villégiature n'est pas nécessaire.

5 - Arrivée et départ

- Une semaine avant l'arrivée le client recevra une lettre d'accueil, lui apportant toutes les informations utiles pour le bon déroulement de son séjour. Il lui sera demandé de communiquer son heure d'arrivée en sachant que la location ne sera pas disponible avant 16h00 sauf si disponible avant.
Dans le cas où le planning ne permet pas de réaliser l'accueil ou si l'arrivée est tardive, la clé sera déposée dans une boîte à clé sécurisée par un code à l'entrée de la location, la personne chargée de l'accueil passera dans les 24 heures.
- Le jour du départ la location doit impérativement être libérée avant 11h00, les poubelles doivent être vidées, même si un ménage est effectué après le séjour par un professionnel, le ménage quotidien doit être effectué, un supplément ménage de 100 euros peut être facturé si un manque de respect est constaté.

7- Etat des lieux et Caution

- Une caution de 400 euros par location sera demandée une semaine environ avant votre arrivée, elle est non débitée et les fonds ne sont pas bloqués, la location étant inspectée et remise à blanc avec un protocole de désinfection très strict et afin d'éviter tout contact, aucun état des lieux ne sera fait physiquement, toutes remarques éventuelles ou réclamations concernant la location (dégradation, appareil en panne ou cassé, ménage etc.) doit être faite dans les 24 heures après votre entrée dans les lieux, passé ce délai la location sera considérée comme conforme à sa description, en bon état de fonctionnement et de propreté.
- Si une constatation est faite par le locataire, une confirmation sera notifiée par e-mail et après constatation du propriétaire ou de son représentant, nous nous engageons à intervenir le plus rapidement possible (même pendant le séjour, le client doit nous informer immédiatement tous problèmes, une panne ou un accident n'est généralement pas bien grave, mais très problématique entre deux locations).
Après le départ la caution sera annulée après la mise à blanc et désinfection pour le séjour suivant.
- Comme le prévoit le code pénal français, si la responsabilité du client est établie dans une dégradation du bâtiment, électroménager, dégât mobilier ou un manquement des conditions générale comme le rendu d'une location dans un état de propreté incorrect et après en avoir informé le client avec devis, le prix de la remise en état sera facturé et prélevé sur la caution.
S'il est opté pour l'assurance annulation comprenant la responsabilité civil villégiature, La caution peut être encaissée sur un compte en attente du retour de l'assurance et restituée par la suite.
(Le supplément ménage ne peut pas être pris en charge par l'assurance).

